

*Dans le cadre du déconfinement qui se déroulera progressivement, la Ville de Martigues a pris un certain nombre de décisions et de mesures applicables à partir du lundi 11 mai 2020.*

## **VILLE DE MARTIGUES**

### **HÔTEL DE VILLE**

A compter de lundi 11 mai 13h30, l'hôtel de Ville sera ouvert aux horaires habituels, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Accueil téléphonique au 04 42 44 33 33

Pour les appels d'urgence 04 42 44 31 68 (en dehors des horaires d'ouverture habituels)

Afin de permettre le respect des consignes de sécurité et des règles de distanciation sociale, l'entrée (par les portes magistrales) sera matérialisée par des barrières Vauban avec des marquages au sol tous les mètres et une hôtesse sera chargée d'orienter au mieux les usagers en fonction de leurs demandes. Ce dispositif permettra de gérer le flux et de ne faire rentrer que les usagers qui ont soit des rendez-vous, soit besoin de papiers officiels, soit les urgences.

La sortie sera également formalisée par des barrières.

**Les services recevant habituellement un nombre important d'usagers vont privilégier dans un premier temps les prises de rendez-vous :**

**AFFAIRES GENERALES** – Renseignements au 04 42 44 32 71

**Remise des titres d'identité en attente** : le secteur des affaires générales prendra contact avec les usagers par ordre alphabétique et par tranche d'à peu près 100 usagers par semaine.

**Instructions de nouveaux dossiers passeports et CNI** : en raison du retard à rattraper sur les rendez-vous non honorés depuis le 16 mars, il n'y a plus de possibilité actuellement de prendre rendez-vous sur internet. Le secteur des affaires générales va dans un premier temps prendre contact avec les usagers qui avaient rendez-vous depuis le 16 mars jusqu'au 26 juin (date du dernier rendez-vous pris avant le confinement).

**Les légalisations de signature** se font sans rendez-vous

**ETAT CIVIL** - déclarations de naissances, reconnaissance anticipée, reconnaissance postérieure et déclarations de décès **uniquement sur rendez-vous au 04 42 44 32 07.**

Accueil sans rendez-vous pour : délivrance d'acte, retrait livret de famille ou demande de duplicata, Pacs, dissolution ou modification de pacs, dépôt dossier changement de prénom, changement de nom, certificat de vie, certificat de célibat, retrait dossier mariage, dépôt dossier parrainage.

**POLE SOCIAL** - Pour les personnes déjà suivies par le pôle social, prise de **rendez-vous nécessaire au 04 42 44 31 56.** En cas de situation d'urgence impérieuse, l'accueil sans rendez-vous est maintenu.

**LOGEMENT** - Pour renseignement, dépôt de dossier et point personnalisé sur situation, une prise de **rendez-vous obligatoire au 04 42 44 34 36.** En cas de situation d'urgence impérieuse, l'accueil sans rendez-vous est maintenu.

**URBANISME** - Dépôt des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, subvention, DIA, imprimés divers) sans rendez-vous dès le 11 mai.

Reprise des rendez-vous personnalisés sur les projets ou les demandes en cours à partir du 25 mai au 04 42 44 31 00.

### **ACCUEILS MUNICIPAUX DE PROXIMITE**

Les accueils municipaux de proximité de Jonquières, Croix-Sainte et Lavéra seront ouverts au public dès le lundi 11 mai de 8 H30 à 12 H00.

### **MAIRIE-ANNEXE DE LA COURONNE**

La mairie-annexe est ouverte dès le lundi 11 mai aux horaires habituels.

### **ECOLES DE MARTIGUES – les écoles maternelles et élémentaires n’ouvriront pas le 11 mai**

Le Maire de Martigues a pris la décision de ne pas rouvrir les écoles de la Ville le 11 mai prochain afin de prendre 15 jours supplémentaires pour mesurer, établissement par établissement et au regard de l'évolution de la situation sanitaire après le début du déconfinement, les conditions d'une reprise de l'activité scolaire pour le 25 mai.

### **STRUCTURES PETITE-ENFANCE**

Dans l'attente du protocole sanitaire gouvernemental pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, les conditions sanitaires et d'organisation d'accueil des enfants et des familles ne sont pas encore totalement réunies pour permettre d'ouvrir les structures à partir du lundi 11 mai.

Une date d'ouverture est envisagée pour le lundi 25 mai.

### **ACCUEIL DES ENFANTS DU PERSONNEL DE SANTE**

La Ville de Martigues poursuit son dispositif d'accueil des enfants de 0 à 3 ans et des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire des personnels indispensables à la gestion de la crise.

Sont concernés les professionnels de santé suivants conformément à la directive du 13.03.2020 du ministère de la santé:

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés :
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

### **ESPACE ENFANCE FAMILLE**

Dès le 11 mai, ouverture au public aux horaires ci-dessous :

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis.

De 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 les mardis.

Afin de permettre une meilleure gestion des flux dans le respect des règles de distanciation imposées, il est demandé aux usagers de prendre rendez-vous via le site internet de la Ville ou en appelant le 04 42 44 33 10 (les usagers ayant rendez-vous seront prioritaires). La prise de rendez-vous en ligne est disponible à partir de la rubrique « Services en ligne » puis « Actes administratifs » dans le menu déroulant.

### **MARCHES D'APPROVISIONNEMENT**

Les marchés d'approvisionnement du centre-ville reprendront à compter du dimanche 17 mai selon des modalités en cours de définition.

### **STATIONNEMENT**

Le stationnement sur voirie demeure gratuit jusqu'au dimanche 31 mai.

## **FERMETURE DES COMMERCES**

La Ville a pris un nouvel arrêté pour interdire l'ouverture de tous les commerces de 21h30 à 6h, à l'exception des restaurants et snacks qui fonctionnent en livraison.

## **ALLO MARTIGUES : reprise le 18 mai**

L'application de signalement Allo-Martigues sera réactivée à compter du lundi 18 mai.

Pour tout signalement d'urgence par téléphone, un seul numéro à composer le : 04 42 44 33 33.

## **CENTRE FUNERAIRE**

Le centre funéraire sera de nouveau ouvert au public à partir du 11 mai, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

L'organisation des obsèques se fera sur rendez-vous avec 2 personnes maximum.

Les salons funéraires seront ouverts dans la limite de 4 personnes présentes simultanément dans un salon.

Les cérémonies dans la salle omniculte se tiendront avec un maximum de 20 personnes comme dans les cimetières.

La boutique en centre-ville sera également ouverte à partir du 11 mai.

Accueil téléphonique au 04 42 41 62 50.

## **CCAS ET CIAS - AIDES ET ACTIONS SOCIALES**

Portage des repas, maintien à domicile, accueil social, accueil de jour... Tous les services et toutes les missions du CIAS et du CCAS reprennent comme avant la période de confinement à l'exception des foyers et des clubs. Les foyers et les clubs doivent rester pour l'instant fermés mais le lien téléphonique avec les usagers de ces structures est maintenu.

## **MEDIATHEQUE LOUIS ARAGON**

La Médiathèque proposera dès le 18 mai un service « drive-book » qui permettra au public de venir retirer du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h les livres, CD et DVD réservés par téléphone (04 42 80 27 97) ou sur le site internet en remplissant le formulaire dédié. Une réouverture normale au public, dans le respect des consignes de sécurité sanitaire est envisagée pour le 2 juin.

En attendant, et comme depuis le début de la période de confinement, la Ville offre à tous ses adhérents un accès gratuit aux ressources numériques de la médiathèque (presse, films pour tous, tutoriels dans de nombreux domaines). Pour y accéder identifiez-vous sur le site avec vos n° de carte et mot de passe, rubrique 24h/24h.

Si vous rencontrez des difficultés contactez-nous sur [mediatheque-com@ville-martigues.fr](mailto:mediatheque-com@ville-martigues.fr)  
[www.mediatheque-martigues.fr](http://www.mediatheque-martigues.fr) - Médiathèque Louis Aragon sur Facebook.

## **MUSEE ZIEM**

Le Musée Ziem rouvrira ses portes à partir du mercredi 20 mai, du mercredi au dimanche de 14h à 18h. Les visites guidées sont pour l'instant suspendues mais des visites virtuelles interactives jusqu'à 20 personnes sur rendez-vous ont été mise en place.

Renseignements au 04 42 41 39 60 et sur [musee@ville-martigues.fr](mailto:musee@ville-martigues.fr).

## **LIEUX « VILLE D'ART et D'HISTOIRE »**

Ouverture au public à compter du mardi 19 mai aux horaires suivants :

Cinémathèque Gnidzaz du mardi au vendredi de 14h à 18h

Galerie de l'histoire le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Chapelle de l'Annonciade le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h

**Conditions d'ouverture :** jauge limitée à 4 personnes en visite simultanée en respectant les distances de sécurité, ateliers et visites guidées restreints, pas de projection de films à la cinémathèque.

## **SITE PICASSO CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Les cours en présentiel sont suspendus pour une reprise en septembre. Poursuite du travail à distance pour les enseignants en direction des élèves et travail sur les contenus pédagogiques et artistiques pour la rentrée 2020/2021. Mise en place d'un accueil du public pour assurer le suivi des réinscriptions pour l'année 2020/2021 à partir du jeudi 28 mai avec les conditions sanitaires requises.

Renseignements au 04 42 07 32 41 et sur [adm-site-picasso@ville-martigues.fr](mailto:adm-site-picasso@ville-martigues.fr).

## **ARCHIVES COMMUNALES**

Le service des archives, pourra recevoir une à deux personnes à la fois en salle de lecture sur rendez-vous les lundis et mardis et sans rendez-vous le jeudi.

Renseignements au 04 42 44 30 65 ou sur [archives-communales@ville-martigues.fr](mailto:archives-communales@ville-martigues.fr).

## **ESPACE PUBLIC NUMERIQUE de la Maison de la Formation**

Dès le 18 mai, ouverture des accueils individuels de l'Espace Public Numérique aux horaires d'ouverture de la Maison de la Formation, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (sauf le mardi matin).

Afin de permettre le respect des règles de distanciation, il est demandé aux usagers de prendre rendez-vous en laissant un message sur le répondeur du 04 42 44 36 19.

Les médiateurs de l'EPN, rappelleront pour fixer le rendez-vous.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS ET PARCS COMMUNAUX**

De manière générale et concernant l'ensemble des équipements communaux pouvant de nouveau ouvrir au public, il est rappelé que dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, les rassemblements sont limités à 10 personnes en proximité.

### **AIRES DE JEUX**

Conformément aux directives gouvernementales, toutes les aires de jeux de la Ville restent pour l'instant fermées.

### **PARC DE FIGUEROLLES**

Ouverture du Grand Parc de Figuerolles-Paul Lombard à partir du lundi 11 mai, tous les jours de 8h à 20h.

Les aires de jeux, le manège et le centre équestre restent pour l'instant fermés au public.

Ferme pédagogique : reprise d'activité limitée à partir du 18 mai.

L'activité accrobranche sera ouverte tous les jours de 10h à 18h dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Le snack sera fermé.

### **PARCS SPORTIFS**

Les Parcs fonctionneront en mode dégradé afin de respecter les gestes barrières et la distanciation c'est-à-dire sans utilisation des vestiaires et en réduisant le nombre des sanitaires utilisables.

En pratique seront accessibles les terrains de tennis et les parcours santé.

Les rassemblements pour la pratique de sports collectifs sont interdits jusqu'à nouvel ordre

Parc J. OLIVE : 8h – 21h Semaine et week-end

Parc AURELIO : 8h – 20h30 en semaine et 8h – 19h le week-end

Parc PEZZATINI : 8h – 20h en semaine et 8h – 19h le week-end

Parc LANGEVIN : 8h – 20h Semaine et week-end

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS FERMES**

La piscine, les gymnases et toutes les salles couvertes à usage collectif (boulodrome couvert, club house, dojo...) restent fermés.

## SITES RESTANT FERMES

Conformément aux directives gouvernementales les sites suivants resteront pour l'instant fermés au public :

- structures petite enfance, écoles,
- restaurants scolaires
- centres de loisirs
- site Pablo Picasso
- cinéma Jean Renoir
- MJC
- théâtre des Salins
- gymnases et piscine
- foyers et club des seniors

## PLAGES ET LITTORAL

Conformément à l'arrêté préfectoral n°13-2020-097, l'accès et la circulation sur les plages du département des Bouches-du-Rhône sont temporairement interdits depuis le vendredi 20 mars.

Cette interdiction concerne

- toutes les baignades aménagées et piscines fermées à usage collectif
- toutes les plages du littoral martégal
- la plage de Ferrières
- les rives de l'étang de Berre.

**Toutes ces informations,  
susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises par le gouvernement,  
sont mises à jour sur le site [www.ville-martigues.fr](http://www.ville-martigues.fr)**

